



ANNEXE 10 : Charte informatique

➤ EN PRIMAIRE :

Introduction

Cette charte a pour objectif de définir les responsabilités des élèves et les dangers potentiels liés à l'utilisation d'Internet. Tout élève ne la respectant pas pourra être sanctionné.

L'informatique est un outil au service des apprentissages. L'élève peut y accéder à la demande du responsable éducatif, sous réserve qu'il respecte les consignes données.

Responsabilités de l'élève

- je prends soin du matériel.
- je respecte les données des autres : ne pas modifier, supprimer ou copier sans leur autorisation leurs fichiers, images, vidéos, ...
- je peux utiliser des contenus d'Internet si je cite mes sources.
- je suis responsable de ce que j'écris. Je m'exprime en respectant les autres et n'envoie pas de messages blessants.
- je ne publie pas de photos gênantes des autres.
- je ne communique pas mon mot de passe.
- j'éteins toujours l'ordinateur après utilisation.

Dangers à connaître sur Internet :

- je ne communique pas d'informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, etc.).
- il existe des sites pour adultes et je n'y vais pas.
- sur Internet, certaines sont fausses. J'apprends à reconnaître celles qui sont vraies.

A l'attention des parents :

Tout utilisateur est informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, journal des adresses des pages Internet visitées) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles du Lycée Saint Exupéry.



➤ **EN SECONDAIRE :**

L'informatique au lycée est un outil de travail (moyen d'information, de formation, de communication) et c'est dans ce cadre que la présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques de notre lycée. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur.

Cette charte s'applique à tout élève autorisé à utiliser ces dits moyens. L'utilisation du matériel à d'autres fins est susceptible de relever de l'abus de confiance et de donner lieu à des sanctions.

1. RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR : Chaque utilisateur s'engage à :

1.1 Respecter les autres.

- ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

1.2 Respecter le matériel.

- prendre soin du matériel et informer un administrateur de toute anomalie constatée ;
- ne pas modifier le fonctionnement normal du réseau ;
- ne pas essayer de contourner la sécurité ;
- respecter les règles concernant l'utilisation du matériel (mise sous tension, mise en marche des appareils, procédure à suivre pour quitter une application ...) ;
- respecter la configuration des appareils (ne pas modifier, déplacer ou supprimer les icônes du bureau, les dossiers ou les fichiers des différents ordinateurs) ;
- le téléchargement de fichiers (sons, vidéo, programmes...) est soumis à l'approbation du responsable éducatif ;
- La connexion à des groupes de discussion en direct (Chat - Forum – News...) se fait uniquement dans le cadre d'activités d'enseignement ;
- ne pas utiliser tout support (disquette, CD ou autres ...) pour travailler, installer ou sauvegarder un travail sans vérification de sécurité préalable par un administrateur ou par le professeur responsable ;
- ne pas imprimer de documents sans l'autorisation de l'administrateur ou du professeur.

1.3 Respecter le droit d'auteur.

La publication et la distribution des documents ou logiciels téléchargés doivent se faire avec la permission de leurs auteurs.

1.4 Respecter les valeurs humaines et sociales.

Ne pas visionner ou télécharger des documents à caractère raciste, extrémiste, pornographique ou pédophile.



2. DROITS DE L'UTILISATEUR

- Droit d'utiliser le matériel à des fins pédagogiques et ce droit supplante celui du premier arrivé, premier utilisateur ;
- Droit d'échanger et de communiquer des idées et des opinions par le biais du courrier électronique ou par le biais de toutes autres formes de transmissions électroniques de données ;
- Droit de plaidoirie quand la nature du contenu visionné sur Internet est questionnée par un enseignant ou un administrateur.

Tout utilisateur est informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes, journal des adresses des pages Internet visitées) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles du Lycée Saint Exupéry.